

# Les hospices Hilaire Cordier

## Origines et dispersion des centres d'assistance

En juillet 1832, une ardente polémique survenue entre M. Piot, administrateur des hospices, et plusieurs conseillers municipaux nous révèle le destin des orphelins et des vieillards de Saint-Quentin<sup>1</sup>. Elle nous rappelle que si ces derniers étaient depuis longtemps hébergés sous certaines conditions, dans les béguinages pour les femmes et aux « Vieux-Hommes » pour le sexe masculin, le sort des orphelins est resté plus longtemps précaire. Ils étaient ou bien secourus à domicile (parenté, nourrices), ou bien hébergés en cas de nécessité. C'est le cas des enfants trouvés, accueillis notamment à partir de 1587, à la Maison du Bornyval, rue des Cordelières<sup>2</sup>, léguée en 1584 par l'ancien mayeur Quentin Barré<sup>3</sup>. Certains orphelins étaient logés dans l'ancien hôpital Saint-Jacques<sup>4</sup> qui fut fermé pour insalubrité en 1697. Tous se retrouvèrent alors au Bornyval.

Celui-ci fut géré un certain temps par les sœurs de la Charité sous le nom d'Hôpital des Orphelins et de la Charité. Après la Révolution, ce sont les hôpices civils qui prennent la relève.

Pour des raisons d'économie de personnel, à la suite du rapport Lagrasse du 22 septembre 1844<sup>5</sup>, on décide de fermer le Bornyval et de recevoir les orphelins à l'hôtel-Dieu. On craint de détourner les volontés du donateur, mais on passe outre. C'est chose faite le 1<sup>er</sup> janvier 1845 dans les bâtiments commencés en 1842, dont deux corps leur sont réservés<sup>6</sup>. Les sœurs augustines y assurent la majeure partie du service.

La question est beaucoup moins simple pour l'hébergement des vieillards. En effet, outre les béguinages et les « Vieux-Hommes » existent de nombreuses petites fondations charitables, difficiles à gérer, que les donateurs avaient créées sous des conditions d'attribution bien précises. Je ne citerai en exemple que l'hospice Delavierre où seulement quatre femmes aveugles vivaient dans une grande maison en ruine.

Selon les nouvelles décisions, les vieillards sont eux aussi installés en 1845 à l'hôtel-Dieu. La place manque toujours, et l'établissement en 1857 des Petites

1. *Le Guetteur de Saint-Quentin*, 12 juillet 1832.

2. Aujourd'hui, rue des Patriotes.

3. Charles Gomart, « La Maison de Bornyval », *Études saint-quentinoises*, 1870, t. 2.

4. Aujourd'hui Banque nationale de Paris.

5. Arch. com. Saint-Quentin, 3 Q 2, et *Le Guetteur de Saint-Quentin*, 22 septembre 1844.

6. *Ibid.*



*L'hôtel-Dieu. Coll. part.*

Sœurs des Pauvres<sup>7</sup> permet de faciliter leur hébergement. Cependant on envoie souvent, aux frais de la ville, des nécessiteux à l'hospice départemental de Montreuil, près de Laon, lequel est géré par le Conseil général de l'Aisne.

Cependant, après plusieurs années difficiles, le legs du docteur Cordier permet de débloquer la situation. Isidore Hilaire Alexis Cordier, fils d'un officier de santé de Ribemont, était né dans cette ville le 30 septembre 1820. Il fait de bonnes études aux collèges de Saint-Quentin et de Laon, puis va « faire sa médecine » à Paris. Devenu interne des hôpitaux, il suit l'enseignement des meilleurs praticiens, dont il est estimé. Il rédige une thèse sur les palpitations du cœur qu'il soutient le 19 juin 1845.

Il revient exercer à Saint-Quentin et, en 1847, est investi des fonctions de chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu et de président de la commission d'inspection des pharmacies pour les arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins. Il est aussi médecin de la Compagnie des chemins de fer du Nord à partir de 1850, du bureau de bienfaisance l'année suivante, du lycée en 1857, et membre du conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement. En 1855, il reçoit la médaille d'or des épidémies pour les soins prodigues aux malades atteints de choléra l'année précédente.

Pendant trente ans il fait preuve les meilleures qualités professionnelles et humaines, notamment en 1870-1871. Il reçoit d'ailleurs la croix de la Légion d'honneur<sup>8</sup> pour son rôle dans l'hébergement et les soins de centaines de soldats,

7. *Journal de Saint-Quentin*, juin 1857.

8. Arch. nat., LH 589, n° 028. Décernée par décret du ministre de la Guerre en date du 15 octobre 1871.



L'hospice Cordier est installé en plein champ. Coll. part.

par la mise en place d'« ambulances », hopitaux de fortune permettant le secours rapide, sur place, des blessés de la bataille de Saint-Quentin (19 janvier 1871).

Le docteur et madame Cordier perdent, en 1875, leur fils unique qui s'était lui aussi destiné à la médecine. Madame Cordier en meurt de chagrin deux ans après. C'est ainsi que « le bon docteur » décide de donner par testament aux hospices de sa ville d'adoption une somme d'un million de francs pour la construction des établissements qui porteront son nom. Il décède le 16 mars 1886<sup>9</sup>.

Entrée en possession du legs, la ville accélère les démarches pour l'exécution du projet. Cependant, en 1885, l'administration avait élevé, route de Savy, sur la colline de la Tombelle – site qui sera choisi en raison de sa salubrité – des baraquements destinés aux malades en cas d'épidémies de choléra, dont plusieurs avaient déjà frappé Saint-Quentin, la dernière en 1884. Et comme les orphelins sont toujours à l'étroit, on y installe sommairement les garçons, car, à l'hôtel-Dieu, on a besoin de place pour un quartier militaire destiné aux malades de la garnison.

Pour les sœurs augustines, c'est la rupture de la clôture, mais elles s'y prêtent volontiers et, sous la direction de la Mère Saint-Joseph, elles assurent la marche des baraquements, la voiture hippomobile de l'hôtel-Dieu acheminant les repas aux exilés de la route de Savy<sup>10</sup>. On crée un potager, une petite étable et une basse-cour dont les garçons s'occupent sous la direction des sœurs. La vie des enfants était dure dans ces dortoirs, dans cette école et ce réfectoire en planches, surtout l'hiver.

9. *Ibid.*, 9 février 1855 et 21 mars 1886.

10. Bossus abbé G., *Notre Mère Saint-Joseph*, Avignon, Éd. Aubanel frères, 1928, 103 p.

## Le projet d'établissement d'un orphelinat et d'un asile pour vieillards

C'est en 1887 que les architectes Charles et Joseph Chérier, père et fils, présentent au Salon de Paris les maquettes de leur projet d'orphelinat agricole. Rien n'est négligé. C'est sur la route de Savy, 101 rue Saint-Phal<sup>11</sup>, que donnera la façade. Destinés à recevoir environ 300 personnes, l'orphelinat occupe une assez vaste étendue.

Les architectes multiplient les ouvertures afin que l'air et la lumière entrent à flots dans les bâtiments. Rien d'ailleurs ne rappelle l'hôpital ou l'asile : on dirait plutôt une immense maison de plaisance, coquettement entourée de verdure, où le confort de la ville s'ajoute au bien-être de la campagne. La distribution intérieure est d'une intelligente simplicité. D'un côté, les orphelins et, près de leur quartier, le bassin de natation – a-t-il existé ? –, le gymnase couvert, etc. Le logement de l'instituteur les sépare du quartier affecté aux vieillards. De l'autre côté, les orphelines séparées des vieilles femmes par la chapelle. Tout cela dénote beaucoup d'habileté et une expérience consommée. C'est un des spécimens du genre les plus consciencieusement et les plus justement remarqués de l'Exposition<sup>12</sup>. Le chroniqueur du *Journal de Saint-Quentin*, bien qu'étranger à la ville, est transporté d'admiration.

C'est ainsi que grâce au docteur Cordier, auquel la rue Saint-Phal sera dédiée<sup>13</sup>, la ville se dote d'un ensemble dont les superbes photographies ne nous donnent qu'une faible idée.

### La réalisation

Le 1<sup>er</sup> mars 1889<sup>14</sup>, le conseil municipal ratifie la délibération de la commission administrative des hospices civils du 11 janvier, vote un crédit de 341 696,50 francs pour la construction de l'orphelinat et approuve le cahier des charges pour l'adjudication. C'est la première étape. Jusqu'à l'achèvement des travaux, de nombreuses délibérations seront encore prises et ratifiées, et l'on vend à tour de bras les actions du Crédit foncier de France qui ont été léguées par le docteur Cordier.

On installe des galeries et des jardins, on place des calorifères et des fourneaux, des paratonnerres, une cloche, une horloge sur le fronton du bâtiment principal, on orne la chapelle qui est en réalité une petite église. Une galerie souterraine réunit les divers bâtiments.

On prévoit l'achèvement de l'orphelinat pour l'été 1892 et le maire décide aussitôt d'aller à Paris pour inviter le président de la République à son inauguration. Mais le cabinet de ce dernier l'en dissuade, un tel engagement n'étant pas envisageable.

11. Actuelle rue du Docteur-Cordier.

12. *Journal de Saint-Quentin*, 5 juin 1887.

13. Arch. com. Saint-Quentin, registre des délibérations du conseil municipal, 12 janvier 1891.

14. *Ibid.* Délibérations de 1889 à 1892.



Vue du bâtiment principal de l'hospice Cordier. Coll. part.

En juillet 1893, on vote une somme de 38 000 francs destinée au logement d'un instituteur et d'un surveillant. Toutefois, les garçons sont encore dans les «baraqués du choléra» en octobre 1893 lors de la cérémonie religieuse de leur confirmation<sup>15</sup>.

Le chroniqueur du *Journal de Saint-Quentin* admire l'architecture de l'orphelinat, mais «il est conçu suivant la formule nouvelle des pavillons séparés, ce qui rend l'entretien coûteux et le service difficile. Mais il en sera ainsi jusqu'à ce que la faculté ait changé d'avis, ce qui arrivera bien certainement.»

L'asile des vieillards, compris dans l'immense enceinte de l'orphelinat, est terminé quant au gros œuvre, mais il reste beaucoup à faire.

Jules Hachet-Souplet, l'architecte ayant succédé aux Chérier, meurt le 5 septembre 1893. À ses obsèques, en tant que président des hospices, le maire François Hugues déplore sa disparition «au moment où vont s'ouvrir aux pauvres Saint-Quentinois abandonnés dans leurs vieux jours, et jusqu'ici exilés à Montreuil, les portes d'un asile admirablement agencé qui servira longtemps de modèle».

Dès le 20 mai 1891, avant l'achèvement de l'orphelinat, le maire a soumis au conseil municipal le projet de convention à passer avec les hospices civils pour la construction de l'asile de vieillards et l'entretien, aux frais de la ville, d'un certain nombre de pensionnaires dans cet établissement.

Lors du conseil municipal du 27 février 1892, il fait le bilan des réalisations et de ce qu'il reste à faire : «les démarches sans nombre, les pourparlers, les entrevues, les projets divers de l'Administration, pour arriver à une solution

15. *Journal de Saint-Quentin*, 26 octobre 1893.



Quartier des vieillards. Coll. part.

depuis si longtemps attendue et destinée à parachever les œuvres humanitaires que nous nous sommes efforcés d'étendre».

Il fait également état des dons du couple d'Arguesse-Picard (200 000 francs), de M. Henri Leroy (44 000 francs), de la donation Clauet (80 000 francs), du legs Paringault (600 000 francs) – dont l'hospice portera un certain temps le nom –, et il ajoute :

« Si en 1884, par des mesures d'économie, les Vieux-Hommes, les orphelins, ont été ramenés, de divers refuges où ils se trouvaient, à l'hôtel-Dieu, les circonstances ont fait reconnaître qu'avec l'extension de la ville, une agglomération telle que celle qui existe dans l'hospice et l'hôtel-Dieu ne peut être maintenue. Il est prudent d'éloigner des malades les orphelins et les vieillards et de créer pour eux de nouveaux asiles, dans des conditions d'hygiène, de salubrité, d'existence normales. Grâce au docteur Cordier, le sort des orphelins était assuré dès 1886. Grâce à MM. Picard, d'Arguesse, Leroy, Clauet et Paringault, celui des vieillards l'est maintenant. »<sup>16</sup>

Une convention en 14 articles entre la municipalité et les hospices prévoit le financement du séjour des résidents. 60 vieillards seront pensionnés par la Ville. Ils devront l'avoir habitée vingt ans. La pension est fixée à 425 francs révisables après cinq ans. La liberté de conscience sera assurée. Le travail sera obligatoire pour tout individu valide. Les «idiots, gâteux ou dangereux» (sic)

16. Arch. com. Saint-Quentin, 3 Q 10.

continueront d'être envoyés à l'hospice départemental.

Il est rappelé que, de 1884 à 1889, vingt de ces malheureux en moyenne ont été envoyés chaque année à l'hospice départemental. Le prix de leur pension, à la charge de la ville, augmente sans cesse. D'autre part, pendant cette période, 88 hommes et femmes résident à l'hôtel-Dieu et 100 vieillards chez les Petites Sœurs des Pauvres.

Devant le risque de baisse du taux des fermages des terres des hospices, le conseil municipal craint des difficultés pour assurer l'entretien si une trop grande partie du capital est employée à la construction. La somme des dons peut fléchir également. Cependant, un seul conseiller regrette l'envoi à Montreuil de vieillards de la ville ; on doit, dit-il, essayer d'y reléguer seulement les étrangers à la cité.

La convention est adoptée 27 février 1892<sup>17</sup>.

Le 22 mars, le conseil municipal approuve la délibération de la commission des hospices du 18 mars et la décision est prise de construire près de l'orphelinat Cordier quatre pavillons destinés aux vieillards. La dépense totale est évaluée à 200 000 francs – 250 000 francs avec les aménagements<sup>18</sup>.

L'adjudication est fixée au 27 avril, en six lots. Les plans et les devis adoptés sont ceux de l'architecte saint-quentinois Jules Hachet-Souplet et les fonds des legs Picard et Fagard y sont affectés, les autres legs étant réservés aux dépenses de fonctionnement.

## Un sanatorium ?

En 1901 et 1902, la commission des hospices et le conseil municipal se préoccupent du sort des phthisiques et des soins qu'ils nécessitent, au grand air si possible et non loin de leur famille. Deux options s'offrent : un simple isolement des malades ou un sanatorium.

« Dans un premier cas, un “respiroir” ne remplacera jamais un véritable sanatorium où l’hygiène de la tuberculose est observée heure par heure et variée suivant le cas [...] Cette demi-mesure imposée par la demi-science et qui ne procurera même pas des demi-guérison, n’aura d’autre effet que de retarder la solution rationnelle ».

On pense d'abord utiliser les fameuses « baraque du choléra » où l'on a déjà répugné à laisser les orphelins. On y renonce, heureusement.

Voici ce que l'on peut lire dans le *Journal de Saint-Quentin* du 29 juin 1902.

« Un plan a été présenté à la Commission des hospices par un architecte de notre ville. Les médecins et les administrateurs se rendront ces jours-ci

---

17. *Ibid.* Délibérations de 1889 à 1892

18. *Ibid.*

sur le plateau de Savy pour désigner l'endroit, probablement du côté de Rocourt et aussitôt les formalités administratives remplies, on bâtira. La dépense, on le sait, ne fera pas reculer la Commission des hospices devant la grandeur de l'œuvre à réaliser.

Le pavillon, qui aura 50 mètres de façade, qui sera surélevé de quelques mètres, comprendra deux parties : à droite, une salle pour seize hommes, à gauche, une salle semblable pour seize femmes, le tout bien éclairé et construit avec les dernières données scientifiques, des voûtes, pas d'angles, etc., au centre, un bâtiment dans lequel seront placés les services, aux extrémités, des jardins d'hiver pour donner un peu de gaîté. La vue s'étendra sur Saint-Quentin. Tout autour du pavillon-sanatorium, des jardins qui seront livrés (sic) aux distractions des malades. Sur la façade, devant les salles de droite et de gauche, se trouveront les galeries de cure où l'air entrera à profusion.

Il y a à Saint-Quentin environ 300 poitrinaires. Les uns sont améliorables, les autres ne le sont pas. Ceux qui seront de la première catégorie pourront, en trois mois de suralimentation et de cure d'air, améliorer leur état.

Maintenant que nous avons dit ce que sera le pavillon d'isolement ou le sanatorium, il nous reste à souhaiter que les formalités soient remplies rapidement. »

Il n'a pas été retrouvé de documents permettant de savoir si ce projet fut mené à bien.

À sa session de mai 1910<sup>19</sup>, le Conseil général se préoccupe du sort des vieillards «expatriés» à Montreuil. À la suite de la loi du 14 juillet 1905, aux termes de laquelle les assistés ne seront plus à la charge de leur ville mais de l'Assistance publique, c'est-à-dire de l'État, Émile Demarolle rappelle ceci :

« Le Conseil général, le 19 août 1909, au sujet de l'hospitalisation des vieillards, infirmes ou incurables bénéficiaires de cette loi, et s'inspirant de considérations humanitaires, a nettement indiqué qu'il ne lui paraissait pas qu'on dût considérer comme intangible sa décision antérieure désignant exclusivement l'hospice départemental de Montreuil pour satisfaire aux besoins de la loi du 14 juillet 1905. »

Les hospices de Chauny et de Soissons ont émis des demandes tendant à être désignés pour recevoir les bénéficiaires de la loi d'assistance de 1905. Saint-Quentin pourrait faire de même. À Montreuil, 815 lits sont occupés alors que le chiffre de 700 était considéré comme un maximum. 73 pensionnaires de Seine-Inférieure qui s'y trouvent vont prochainement regagner leur département d'origine ; 60 autres viennent de la Seine-et-Marne.

Le prix d'hébergement est de 1,20 franc. Le département des Ardennes ne craint pas de proposer 1,80 francs à Montreuil pour y envoyer ses incurables. Le

---

19. *Ibid.*, 3 Q 10.



Quartier de l'orphelinat après les destructions de 1917-1918. Il ne reste rien du bâtiment. Coll. part.

préfet intervient dans le même sens mais ajoute : « N'oubliez pas que si Montreuil donne des résultats tout à fait exceptionnels, c'est parce qu'un nombre suffisant d'hospitalisés peut être employé à la culture. Si nous laissions encombrer cet établissement de vieillards par trop infirmes, nous nous exposerions à un déchet considérable de la production. »

## La renaissance des hospices

La Grande Guerre et ses destructions causent la perte intégrale du bel ensemble Cordier de la route de Savy. Situé en totalité sur la ligne Hindenburg, il est pilonné à mort pendant toute la durée des combats. « Les Allemands y avaient établi un saillant fortifié qui, avec celui de la ferme Cepy, en formait une des plus fortes défenses. Miné, mitraillé, rien n'y subsistait si ce n'est un vaste chaos de terre, de matériaux divers, abris bétonnés, avec certainement des explosifs non éclatés et des galeries souterraines. »<sup>20</sup>

L'état déplorable où il se trouve oblige l'administration à renoncer à son emplacement même, et c'est ainsi que la décision est prise de reconstruire l'orphelinat et l'hospice de vieillards route de Fayet, en un point éloigné des fumées et des bruits de la ville, à sa limite après le chemin des Pourceaux. La priorité est naturellement donnée à l'hôtel-Dieu de la rue Émile-Zola qui avait beaucoup souffert, et l'on profite de l'occasion pour le moderniser avant de réaliser le projet de reconstruction des hospices.

20. Archives de la Société académique, dossier A. Devigne, s.d.

L'architecte choisi pour élaborer ce projet est Narcisse Laurent, avantagéusement connu à Saint-Quentin pour sa collaboration avec Marcel Lebègue lors de la construction de l'Hôtel de la Caisse d'Épargne, prévu dès avant la Grande Guerre et inauguré le 29 avril 1925. Narcisse Laurent est également l'auteur des plans de l'église Sainte-Thérèse. Il obtient en 1934 le poste d'architecte départemental pour l'arrondissement de Saint-Quentin. En 1939, il participe avec Louis Guindez au pavillon très remarqué de Saint-Quentin à l'Exposition du Progrès social à Lille. Le projet qu'il réalise pour Cordier fut admiré à l'époque.

Après le bouclage du dossier par l'Administration des hospices, de la Préfecture il revient devant le conseil municipal du 30 septembre 1927<sup>21</sup>. Quelques légères modifications sont demandées et rapidement exécutées. Le montant des dommages de guerre accordés n'étant pas encore fixé, on va procéder en deux temps et réaliser d'abord l'hospice de vieillards, le pavillon des convalescents et les bâtiments des services généraux. Le Conseil municipal adopte ce projet et la division des travaux en six lots.

En l'absence d'archives concernant les hospices, nous avons accès à différentes étapes des travaux grâce à la presse locale et aux délibérations municipales qui doivent légalement sanctionner toute décision du Conseil d'administration des hospices. *Le Grand Écho* du 12 novembre 1927 annonce l'adjudication de la première tranche des travaux pour le 26 décembre suivant. On remarque que les numéros des lots en page (A) sont indiqués par professions et ne correspondent pas à ceux de la page (B) qui concernent divers bâtiments. L'un d'eux porte le nom de Pavillon de Vasson<sup>22</sup>. On y observe aussi une galerie souterraine, ce qui n'est pas une innovation puisque le même système existait déjà route de Savy.

*Le Grand Écho* du 14 janvier 1928 publie la photo de la maquette réalisée par Narcisse Laurent avec ce commentaire : « Le bâtiment central sera réservé aux vieillards, le pavillon gauche affecté aux convalescents et le pavillon droit aux orphelins. » La superficie réservée – sur les biens des hospices – est de cinq hectares. Les matériaux sont ceux du pays : brique, ciment et tuiles. Les entreprises retenues sont, entre autres, Thomas-Kotland, Beuzon, S. Dron et Cie, Derchu Théophile, Israël, etc., ainsi que la Société des Plombiers de Limoges – qui par ailleurs a beaucoup œuvré dans les bâtiments publics et privés de la ville lors de la reconstruction.

Le 10 mars 1928 à 16 heures, chemin de Fayet, a lieu la pose de la première pierre de l'orphelinat-asile du docteur Cordier.

« La cérémonie est présidée par le sous-préfet Maurice Mathieu, le maire, Romain Tricoteaux, le conseiller général Léon Ringuier, les membres de la Commission des hospices : Maillet, vice-président, Braun,

---

21. Arch. com. Saint-Quentin, registre des délibérations du conseil municipal, 30 septembre 1927.

22. Rappelons ici le souvenir du couple Guerbigny de Vasson à qui l'on doit d'importantes libéralités, notamment celle qui permit la construction du monument à l'agriculture des Champs Élysées, dit « La Vache ».

Flamant, Feuillette, Déal et Patoux. Ancelet, secrétaire général de la Mairie, Louis Guindez, architecte municipal, Topin, secrétaire général des hospices, Hamel, économie, Alfred Berlemont, receveur, ainsi que tous les entrepreneurs assistent à la cérémonie.

Sous la conduite de Narcisse Laurent, architecte, auteur du projet de reconstruction, les personnes présentes gagnent l'emplacement, en haut de la pente, à une centaine de mètres du chemin de Fayet, où commencent à s'élever les murs de brique du futur asile des femmes. C'est là, au pied même de ce petit mur, que lecture est donnée par l'architecte du procès-verbal de la cérémonie, au bas duquel chacun appose sa signature. Puis celui-ci est introduite dans un étui de plomb et déposé dans une cavité spécialement creusée en pleine pierre. M. Mathieu, truelle en main, répand le premier mortier, suivi en ce geste symbolique par le maire et d'autres personnalités.

Ensuite, après avoir examiné les travaux qui, bien que commencés depuis peu, sont déjà assez avancés, très heureux de se réchauffer un peu, on se rend dans la baraque du contremaître jeter un coup d'œil sur les plans des futurs bâtiments dont la construction demandera environ deux ans.»<sup>23</sup>

Au fil des transcriptions publiées dans la presse au long des années, des ratifications par le conseil municipal des acquisitions souhaitées par l'Administration des hospices, de 1929 à 1932 seront votés les matériels suivants :

Désignation	Prix (en francs)
Deux générateurs semi-tubulaires à deux bouilleurs de 100 m <sup>2</sup> de surface de chauffe	120 000
Matériel pour cuisine au gaz	48 500
2 générateurs Possoz (fabricant local)	44 200
Matériel de cuisine à vapeur	67 100
Sanitaire et distribution eau et gaz (Lartizien)	142 000
Chauffage à eau chaude (Quint et Flamant)	356 000
Chauffage à eau chaude l'année suivante	247 500
Électrification (Jacques Deverly)	75 000
Sanitaires, tuyauterie (Lacroix et Plombiers de Limoges)	34 000
Mobilier (200 lits métalliques pour adultes, 30 pour enfants, 230 tables de nuit en métal)	79 000
200 couvertures	12 550
Tables, buffets, armoires (Entreprise Gillet)	14 360
Monte-charges électriques	49 100
Étuve à désinfecter	35 000

Le 23 décembre 1929 est approuvée la deuxième tranche des travaux, soit les deux pavillons de l'orphelinat, celui de la direction et celui du jardinier ainsi que la mise en viabilité des rues et voies intérieures de l'établissement, le tout évalué à 2 837 507 francs. Des lacunes ne nous permettent pas de suivre plus

23. *Grand Écho de Saint-Quentin*, 14 mars 1928.

avant la construction et les débuts d'occupation par les intéressés de ce site prestigieux pour l'époque difficile où il fut conçu et édifié.

## Une réalisation modèle

La description détaillée de l'hospice Cordier reconstruit nous est donnée par Louis Charles Delpuech, chroniqueur du *Grand Écho*, le 2 mars 1932. Elle fait suite à la visite détaillée des lieux sous la conduite de l'architecte Narcisse Laurent<sup>24</sup>.

« Trois portails sur le chemin de Fayet donnent accès à l'hôpital. Du portail de chacune des extrémités aboutit un chemin qui fait le tour de l'ensemble des immeubles et permet de gagner le Chemin des Pourceaux qui va du Chemin de Fayet au Cimetière national de la route de Vermand.

Le portail du milieu est l'entrée principale ; on peut, après être passé entre les deux coquets pavillons servant de logement au concierge et au jardinier, et entre deux parterres, gagner par une rampe les deux chemins qui longent les immeubles ; en face de cette entrée se trouve le pavillon du directeur, situé en terrasse entre les deux ailes de ce qui sera d'ici peu l'orphelinat.

Dans chaque site seront logés cinquante orphelins : d'un côté les garçons, de l'autre les filles. Cet orphelinat est séparé de l'hospice par les cuisines.

L'hospice est également formé de deux pavillons réunis du côté des cuisines par une galerie vitrée qui se continue sur chaque aile et qui permettra aux bons vieux, à qui cet asile est destiné, de se promener tranquillement à l'abri des vents qui ne manqueront pas de souffler sur cette hauteur

Dans l'aile gauche pourront être logées cent femmes. Dans l'aile droite, cent hommes. Déjà plusieurs vieux de l'un et l'autre sexe y ont trouvé place en mars 1932.

Chaque aile comprend quatre dortoirs de 25 lits séparés par des demi-cloisons formant ainsi chambrette ; on trouve dans chacune deux lits, deux tables de nuit, deux chaises et un radiateur. À l'extrémité de chaque dortoir, une chambre pour la femme de service et une deuxième chambre vitrée pour loger un vieillard qui pourrait être une cause de bruit ou de désordre pour les autres. Chaque dortoir est également doté d'un vestiaire, d'une salle de bains, d'un cabinet de toilette avec eau chaude, eau froide et W.-C.

Au bout de chaque pavillon, se situe une véranda vitrée formant belvédère sur Saint-Quentin et la campagne. Dans cette salle, nos bons vieux pourront, à l'abri de toutes les intempéries, venir autour de tables – les hommes, discuter en fumant une bonne pipe ou jouer aux cartes ou tout autre jeu – les femmes, causer en travaillant à un ouvrage de couture ou de tricot, quand leur santé de leur permettra, car, en principe, dans la journée, nul ne pourra rester à côté de son lit.

---

24. *Ibid.*, 2 mars 1932.



*Entrée principale du nouvel hospice Cordier. Coll. part.*

Les deux ailes de l'hospice sont réunies au centre par un bâtiment dans lequel se trouvent les deux réfectoires et également des chambres de repos. Déjà étaient installés dans l'un des deux réfectoires la T.S.F. et le cinéma.

À droite et à gauche de ce petit bâtiment sont des jardins où les hospitalisés pourront aller se promener aux beaux jours. Un jeu de boule y sera installé pour les hommes. Comme on le voit, tout a été prévu pour que la vie paraisse moins triste, moins laide à tous ceux qui devront y demeurer.

Grâce à un système bien compris, toutes les pièces de ces deux pavillons sont chauffées d'une façon normale pendant les journées froides et pluvieuses. Pour l'été un système d'aération pratique a été prévu afin qu'aucun refroidissement par courant d'air ne vienne saisir nos braves vieillards. La lumière, les rayons solaires, pénètrent amplement dans toutes les pièces où règnent la clarté, la propreté et, avec, la gaieté.

À l'extrême de cet ensemble d'immeubles, et ce qui pourrait être au milieu d'un joli parc, est situé le pavillon des enfants, coupé en deux parties, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons. On pourra y loger une soixantaine d'enfants qui, sortis convalescents de l'hôtel-Dieu, viendront ici parfaire leur santé. Y seront également admis ceux dont les parents ont été, pour une cause quelconque, hospitalisés à l'hôtel-Dieu ou à la Maternité. Dans ce pavillon, comme d'ailleurs dans l'hospice ou dans l'orphelinat, on n'acceptera pas de malades. Une infirmerie est prévue dans chaque pavillon, mais pour un malaise passager seulement ; les malades, s'il y en a, doivent être aussitôt évacués sur l'hôtel-Dieu.

Ici comme ailleurs, tout a été prévu dans le moindre détail, et tout à la taille de ceux qui habiteront ce pavillon : baignoires, lavabos, sièges de W.-C., lits, tables, chaises. tout paraît lilliputien ; songez qu'on y voit des bébés de 4 mois !

Chaque groupe a à sa disposition une magnifique pièce vitrée exposée en plein soleil pour jouer dans la journée ; les jours de beau temps, ils peuvent aller gambader et respirer un air vivifiant sous une galerie ou dans le parc.

Pour faire vivre l'ensemble des personnes qui, lorsque tout sera complet, formeront un total de 400, il a été prévu une cuisine ultra-moderne, située, ainsi que nous l'avons dit; entre l'orphelinat et l'hospice. A l'intérieur tout brille, pas la moindre poussière, pas la moindre tache. On ne voit aucun brin de charbon – c'est que tous les aliments sont préparés à la vapeur ou au gaz. Tout y est mû sans le moindre effort par des leviers de commande. L'électricité et la vapeur y règnent en souveraines.

De là, sur des wagonnets, partent à travers un souterrain, les plats pour les différents pavillons. Ce souterrain, long dans la partie principale de 200 mètres, nous fait l'effet d'un métro en miniature, avec les fils transportant la force électrique et la lumière, avec ses tuyaux d'eau chaude et d'eau froide. Tout y est à jour pour, en cas de panne ou d'avarie, faire les réparations sans perdre de temps.

Mais d'où provient toute cette vapeur qui sert à la cuisson des aliments ou qui répand cette chaleur tempérée dans toutes les pièces que nous avons visitées ? D'un groupe de générateurs situés à l'écart, sur le côté droit. De là part un faisceau de tuyaux qui, à travers les souterrains, vont comme des artères, alimenter fourneaux et radiateurs.

Pour que la description soit complète, disons qu'à côté de la chambre de chauffe se trouve la salle de bains comprenant quatre baignoires et dix appareils à douches système lyonnais ; chaque cabine est habillée de carreaux d'un blanc immaculé et pourvue d'un certain confort. Enfin, encore à côté de la chaufferie, on trouve une salle de désinfection et la buanderie.

Ce court exposé ne donne qu'un faible aperçu de l'œuvre admirable qu'est l'hospice Cordier. Lors de la visite que nous en avons faite, nous avions comme cicéronne Monsieur Narcisse Laurent, l'architecte auteur du projet. Nous ne pouvons qu'à nouveau le féliciter pour son travail.

Grâce à la standardisation des travaux et par le rejet de tout ce qui ne pouvait être que luxe et par suite inutile, il a doté notre ville, avec les seuls 2 500 000 francs provenant des dommages de guerre, d'un merveilleux établissement où notre jeunesse trouvera force, santé et vigueur et où nos bons vieux vivront encore au soir de leur vie, quelques jours d'un bonheur relatif.

Sans rien sacrifier de l'utile ni de l'agréable, Monsieur Laurent est arrivé à ce résultat : le prix de revient d'un lit n'est que de 25 000 francs, alors que partout ailleurs, il est de 35 000 quand ce n'est de 40 000 francs.»

## **La Maternité**

Cependant il manquait un fleuron à cet ensemble social. La maternité de l'hôtel-Dieu devenait obsolète et le legs d'un nouveau bienfaiteur était disponible pour mener à bien un beau projet.

Le docteur Cailleret<sup>25</sup>, Saint-Quentinois, était décédé à Bandol (Var) le 4 août 1917. Son testament faisait de la ville de Saint-Quentin sa légataire universelle. Sa fortune se composait de deux maisons rue d'Isle et de titres pour une valeur d'environ trois millions de francs. Ses volontés quant à l'utilisation de ce legs étaient claires: la construction d'une école de musique ou autre établissement municipal, crèche, fourneau économique<sup>26</sup> ou autre, sous le nom de Fondation Cailleret dans la rue d'Isle, et la fondation ou l'entretien à perpétuité d'un hospice pour les vieillards, ou pour les convalescents, ou encore pour recevoir les femmes ou filles enceintes, dénuées de ressources ou dans l'impossibilité de travailler. Cet établissement, quel qu'il soit, devait porter le nom de Fondation Élise Cailleret.

Le conservatoire de musique était achevé depuis 1929 et les deux tiers de la somme étaient disponibles. La fondation d'une Maison maternelle répondait tout à fait au voeu du docteur Cailleret. Le docteur Feuillette, alors maire-adjoint, s'en fit l'apôtre et le promoteur. Dès juillet 1930, Narcisse Laurent présentait son projet. Il fallait cependant achever en priorité les hospices. Le projet de construction fut adopté au conseil municipal du 5 février 1931.

C'est encore à la presse que nous devons les détails de l'opération. Dès 1932, on chiffre le projet Laurent à 1 800 000 francs. Mais l'État accorde une subvention de 500 000 francs. Ainsi, la ville ne débourse que 1 300 000 francs du legs et les revenus de la somme conservée assureront les frais d'entretien de l'établissement. Celui-ci sera situé sur le terrain compris entre les hospices et le Chemin des Pourceaux<sup>27</sup>.

« La façade principale sera tournée vers la ville et l'entrée se fera par le Chemin de Fayet. Le projet comprend un pavillon de concierge et un pavillons pour le logement de la sage-femme directrice; un grand bâtiment central, et à l'extrémité de celui-ci, relié à chaque étage par un couloir, un pavillon annexe comportant au rez-de-chaussée des chambres pour le personnel, avec réfectoire et salle de réunion; à l'étage le service d'isolement, une chambre pour nourrissons et une salle d'opération septiques.

Dans l'entrée du bâtiment principal, les locaux de consultation pré-natale, et les locaux de l'asile, à savoir, ceux destinés aux femmes et filles enceintes entrant dans l'établissement plus de huit jours avant leurs couches; puis les locaux destinés à l'hospitalisation des accouchées et autres services généraux. Chacune des deux parties comprendrait neuf chambres individuelles.

Au premier étage se trouverait le service des accouchées comprenant deux grandes salles divisées en boxes de chacun deux lits et une salle

25. Société académique de Saint-Quentin, dossier A. Devigne, s.d.

26. On désignait par ce terme ce qu'on appelle aujourd'hui une soupe populaire.

27. *Grand Écho de Saint-Quentin*, 20 juin 1936.

d'opération aseptique. Dans la première salle se placeraient les « attendantes », dans la deuxième, les accouchées. À chaque étage, salles de bains, vestiaires et autres services nécessaires.»

La maternité est ouverte au public le 18 juin 1936. Elle rendra de bons et loyaux services, toutefois concurrencée par la maternité Saint-François et celle de Bonsecours, jusqu'à l'ouverture de la maternité du Centre hospitalier en 1970.

### **Pavillon de phthisiologie, dit « solarium »**

Après la mise en service de la Maison des Mères, le corps médical et les édiles de Saint-Quentin s'attaquent à un projet important : construire un sanatorium. Déjà en 1901 un projet avait été élaboré... et controversé.

En cette période des années trente, on est très sensible aux ravages de la tuberculose parmi les populations défavorisées. On veut soigner les malades en leur procurant sur place les bienfaits du grand air et de l'ensoleillement, et leur éviter l'éloignement de leur famille. La date de la décision concernant la construction ne peut être précisée en raison de lacunes dans les archives.

En juin 1936 débutent les travaux, à l'extrême de la Maison des Mères en achèvement. Le projet est présenté le 20 juin 1936 par Louis Charles Delpuech.

Exposé au sud-ouest, le bâtiment a une longueur de 80 mètres. Il sera réalisé en béton armé avec parement de brique. Toutefois, la façade principale sera recouverte d'enduit de couleur crème. L'étage en gradin permettra l'ensoleillement. Le pavillon doit recevoir 34 lits. De chaque côté du rez-de-chaussée sont prévus trois dortoirs de trois lits, une salle de lecture, un bureau. Un petit solarium en terrasse permet l'exposition des malades. Entre les W.-C. et la salle de bains seront aménagées deux salles de propreté où chaque résident aura son lavabo et son armoire. À l'étage, à nouveau deux fois trois lits et les mêmes services. Un office et deux monte-charge ainsi qu'un escalier avec un monte-lits formant bow-window côté nord, desserviront chaque niveau.

En novembre 1938, les hospices manquent de 615 000 francs qu'on demande à l'État. Les archives municipales et les délibérations restent muettes à ce sujet jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Faute d'écrits et de témoignages, l'état d'avancement des travaux reste inconnu.

En 1947, les hospices obtiennent le financement par la Sécurité sociale – comme à Chauny – pour l'achèvement du pavillon pour les tuberculeux, dit Solarium. On renonce par la suite à cette dépendance contre laquelle s'est prononcé notamment le docteur Bachy<sup>28</sup>. Le 24 novembre 1951, sous le nom de Centre départemental de phthisiologie, le projet d'achèvement est financé par un emprunt de 15 millions de francs à vingt ans cautionné par la ville de Saint-Quentin<sup>29</sup>.

---

28. Arch. com. Saint-Quentin, registre des délibérations municipales, 1947, p. 676.

29. *Ibid.*, 24 novembre 1951.

Le patrimoine foncier des hospices est de 2000 hectares, mais il semble imprudent d'en disposer. Au conseil municipal du 5 mars 1953<sup>30</sup> est décidé un nouvel emprunt de 10 millions de francs à 25 ans auprès de la Caisse d'Épargne, cautionné par la ville, pour l'achèvement du pavillon de phtisiologie.

Les compte rendus des délibérations du conseil municipal et les articles de presse nous ont permis de donner une idée de l'importance des bâtiments des hospices, due principalement à la générosité du docteur Cordier, puis, s'ajoutant aux dommages de guerre, à celle du docteur Cailleret. Reste à décrire les années marquées par la guerre de 1939-1945 durant lesquelles l'orphelinat et l'hospice de vieillards assurent, sous la direction de personnes dévouées et compétentes – bien oubliées aujourd'hui –, leur rôle de refuge des défavorisés de la vie et, un certain temps, d'hôpital militaire.

En septembre 1939, des vieillards sont installés dans le vieil immeuble Wormser, 28 rue du Gouvernement<sup>31</sup>.

Où sont les archives des hospices ? Existent-elles encore ? Aura-t-on la chance de les retrouver dans une cave ou dans un grenier ? C'est ce que l'avenir nous dira. Mais il est éminemment regrettable de ne pouvoir, en évoquant la vie quotidienne des résidents de Cordier, rendre aussi hommage aux responsables, aux médecins, au personnel de santé qui s'y dévouèrent pendant de longues années.

## Destination actuelle des bâtiments de Cordier

Sans entrer dans les détails, nous pouvons indiquer la destination à la fois sociale et économique de l'ensemble Cordier.

On sait qu'après la seconde guerre mondiale le sort des orphelins s'humanise. Ils sont hébergés en foyers et, le plus souvent possible, en familles d'accueil.

Après le transfert des patients de l'hôtel-Dieu au Centre hospitalier en 1970, des chambres sont aménagées pour les vieillards dans les anciens dortoirs. Leur usage est de courte durée car le site est vendu en 1980 puis détruit en 1982. Il fallait donc envisager un accueil des vieillards plus conforme au progrès.

La résidence Victor-Hugo, dont la première pierre est posée en juin 1992, peut recevoir, à partir d'octobre 1993, 80 résidents dans 56 chambres à un lit et 12 chambres à deux lits. Puis la résidence Saint-Laurent, dont la première pierre est posée en 1996, devient opérationnelle en novembre 1997. On y installe 122 chambres à un lit et 20 chambres à deux lits, le tout distribué en séjours de cure médicale ou de longue durée.

Lorsque tous les résidents ont quitté l'hospice Cordier, diverses affectations furent décidées pour l'utilisation des locaux que l'administration des hospices loue à la Ville. L'ouverture d'un hôtel d'entreprises est décidée en juin 1995.

---

30. *Ibid.*, 5 mars 1953.

31. À l'emplacement du square Winston-Churchill.

Après les travaux, l'Espace Crétis accueille, depuis février 2001, de jeunes sociétés dans des bureaux de tailles diverses en échange d'un loyer. Après l'échec du projet de logement des S.D.F. dans un hôtel vacant du même quartier, c'est un bâtiment de Cordier qui leur a été dévolu. Une fois effectués les aménagements nécessaires, son ouverture a lieu en décembre 1995. Plus récemment, d'autres locaux ont été affectés à un centre d'endocrinologie et de diabétologie. Mais ceci est une autre histoire...

Monique SÉVERIN